

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gap, le 26 juillet 2024

Vaste opération de contrôle des espaces naturels protégés dans le Queyras



Le week-end dernier, l'Office français de la biodiversité a organisé une importante opération de police de l'environnement dans le Queyras en collaboration avec ses partenaires (Gendarmerie nationale, Office national des forêts, Parc naturel régional du Queyras). Objectif principal de ces contrôles : s'assurer du respect des espaces naturels en période de forte fréquentation.

Les activités de sport et de loisirs de plein air sont en pleine expansion et, si elles participent indéniablement au développement économique des territoires essentiellement ruraux, elles peuvent engendrer des nuisances sur les milieux et les espèces les plus sensibles, notamment dans les espaces protégés.

La fréquentation des espaces naturels répond à un besoin grandissant de nos sociétés de se rapprocher de la nature. Dans certaines conditions, cette fréquentation peut aussi contribuer à déranger les espèces, perturber leurs habitats, dégrader les milieux et les paysages ou générer des conflits d'usage. Il est donc important de faire prendre conscience aux usagers de la nature qu'il est nécessaire de préserver celle-ci et que, derrière la création d'aires protégées et de règles encadrant la fréquentation, se cachent des enjeux écologiques bien réels.

Les congés d'été sont propices à la fréquentation des espaces naturels. C'est pourquoi l'Office français de la biodiversité (OFB) a lancé cet été une opération nationale visant à prévenir et contrôler les éventuelles atteintes à l'eau et à la nature dans les territoires soumis à réglementation particulière. La majorité des atteintes à l'eau et à la nature étant commises par négligence ou par mégarde, l'OFB organise cette opération nationale sous l'égide du ministère de la Transition écologique, à des fins de pédagogie et de sensibilisation. L'opération nationale se déroule du 15 juillet au dimanche 1er septembre 2024.

Dans les Hautes-Alpes, l'opération cible le Queyras

Dans le département des Hautes-Alpes, l'OFB a choisi le Queyras pour réaliser une opération de contrôle d'envergure. Durant tout le week-end du 20 et 21 juillet, les inspecteurs de l'environnement OFB du service départemental et de la Brigade mobile d'intervention se sont déployés aux côtés des militaires de la Gendarmerie nationale (Brigade de l'environnement, Brigade de Château Ville Vieille), d'agents de l'Office national des forêts (ONF), du Parc naturel régional du Queyras (PNRQ) et de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso.

Au total, une trentaine d'agents ont sillonné le Parc naturel régional du Queyras pendant deux jours en ciblant préférentiellement les zones fréquentées par le grand public et les espaces naturels bénéficiant d'une protection spécifique (vallon de Bouchouse et son arrêté préfectoral de protection de biotope et la réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso).

Les contrôles effectués sous l'autorité du préfet et du procureur de la République ont porté sur des usages divers (feux, cueillette, bivouac, chiens tenus en laisse, circulation d'engins à moteur, drone, etc.).

Lors des deux journées, les agents ont contrôlé plus de 600 personnes, délivré 9 avertissements et relevé 3 infractions (2 pour divagations de chien et 1 liée à la pêche).

L'aspect informatif et pédagogique n'a pas été négligé puisque de nombreux échanges autour de la réglementation et des enjeux sur la faune et la flore locales (génépi, Lagopède, Tétras lyre, salamandre de Lanza, etc.) ont eu lieu avec les différents usagers.



Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) et de la stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature. Elles répondent également à un besoin exprimé par de nombreux élus locaux, gestionnaires d'espaces naturels et usagers de la nature.

Les services de l'OFB restent d'ailleurs mobilisés tout le reste de l'année pour faire respecter les réglementations environnementales dans tous les milieux naturels.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.